

DELIBERATION**COMITE SYNDICAL DU 7 AVRIL 2021****2021-03-04****Objet : FINANCES - Approbation du compte administratif 2020**

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 1^{er} avril 2021, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président élu.

Présents : MM. François ARS, Christophe BROHAN, Alain LAYEC, Bruno LE BORGNE, Denis LE RALLE, Mme Armelle MANCHEC, MM Christian SEBILLE, Gérard THEPAUT, Joël TRIBALLIER.

Distanciel : Mme Laëtitia DUMAS, MM, Pascal BARRET, Thierry EVENO, Samuel FERET, Michel GUERNEVE, Pascal GUIBLIN, Loïc LE TRIONNAIRE, Alban MOQUET, François MOUSSET.

Absents : MM Régis FACCHINETTI, Claude LE JALLÉ, Jean-Pierre RIVOAL.

Pouvoirs : MM Patrice LEPENHUIZIC a donné pouvoir à Joël TRIBALLIER, Roland TABART a donné pouvoir à Gérard THEPAUT.

Quorum : 18 délégués présents ; le quorum (13 délégués) est atteint.

Le 1^{er} vice-président, M. Bruno LE BORGNE, présente le rapport suivant :

Le compte administratif 2019 s'établit comme suit :

REALISE	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS cumulés à fin 2019	SOLDES
Fonctionnement	13 729 822,84 €	14 357 067,88 €	2 229 600,00 €	2 856 845,04 €
Investissement	3 319 611,60 €	3 024 592,23 €	657 848,12 €	362 828,75 €
Solde fin 2020				3 219 673,79 €

Les deux sections de fonctionnement et d'investissement présentent un résultat cumulé positif.

Toutefois, la section d'investissement présente des reports de crédits (Restes à Réaliser ou RàR) sur 2020, en à hauteur de 7 860 610,72 € en dépenses et 7 350 000,00 € en recettes :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS cumulés à fin 2019	SOLDES
Réalisé (liquidé)	3 319 611,60 €	3 024 592,23 €	657 848,12 €	362 828,75 €
Restes à réaliser reportés sur 2021	7 860 610,72 €	7 350 000,00 €		-510 610,72 €
Solde de la section d'investissement :				-147 781,97 €

Il ressort du compte administratif 2020 que la section d'investissement présente un besoin de financement à hauteur de **147 781,97 €**.

Sur la base des éléments présentés, il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte Administratif pour l'exercice 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Administratif 2020 soumis à l'adoption de l'Assemblée par Monsieur Bruno LE BORGNE, 1^{er} vice-président ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après avoir délibéré hors la présence du Président Gérard THÉPAUT, **ADOpte** le Compte Administratif 2020.

Vote :

Votants :	18
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	18



Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard THÉPAUT

A large, stylized blue ink signature that extends across the bottom of the page, starting from the text "Le Président, Gérard THÉPAUT" and ending with a long horizontal stroke.